

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



# E FOOT 38

*Le Foot en Isère, Moi j'adhère*

---

**SAISON 2023-2024**

Ensemble de PV n° 643  
du 22 Février 2024



## **LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE**

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.  
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



# SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 20 février 2024

## Procès-Verbal N° 643

### Appel à candidature Lieux Finales des Coupes de l'Isère

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

- **Le 1 juin 2024 : Finales Jeunes et Féminines (jeunes)**
- **Le 2 Juin 2024 : Finales Seniors et Féminines (seniors)**

Les candidatures sont à adresser au District pour le **5 Avril date butoir**.

Cahier des charges :

- [CAHIER DES CHARGES FINALES COUPES SENIOR](#)
- [CAHIER DES CHARGES FINALES COUPES JEUNES](#)

### Proposition médaille Ligue Promo 2023

**Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.**

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de Ligue**.

- Médaille d'Argent : être récipiendaire méritant (personnes porteuses de projets, des personnes méritantes, des « héros ordinaires » ...), **ou après 10 ans d'ancienneté**
- Médaille de Vermeil : **après 15 ans d'ancienneté**
- Médaille d'Or : **après 20 ans d'ancienneté**

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 23 FEVRIER 2024** délai de rigueur.

Un tirage au sort sera effectué si les demandes dépassent le contingent attribué au District.

[CVMEDAILLE LIGUE](#)

## Offre d'Emploi : Conseiller technique en Arbitrage

### Le District recrute un **CONSEILLER TECHNIQUE EN ARBITRAGE** en CDI

Au sein du district de l'Isère, directement rattaché au président du district et en lien avec le président de la CDA, il-elle sera chargé(e) de développer et mettre en œuvre la politique départementale de l'arbitrage dans les domaines de la formation, du recrutement, de la détection et de la fidélisation des arbitres.

Il-elle assurera également l'animation de l'ETDA. Il-elle devra également venir en soutien des clubs dans le cadre de l'accompagnement et la sensibilisation à l'arbitrage.

- [FICHE DE POSTE CTDA ISERE](#)

CV et lettre de motivation à envoyer au District de l'Isère : [district@isere.ff.fr](mailto:district@isere.ff.fr) **pour le 29 février date butoir.**

## Appel à candidatures Accueil Assemblée Générale

### Assemblée Générale d'Été du District - Assemblée électorale

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le **samedi 22 juin 2024** en matinée

Délai pour candidater : 29 février 2024

Le cahier des charges sera prochainement sur le site

## Appel à candidatures Finale Départementale Festival U13

Le District lance un appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'organisation de la Finale « **FESTIVAL U13** » Garçons et U13 Filles qui aura lieu le **samedi 6 avril 2024**.

Date butoir du dépôt des candidatures le 5 mars 2024

[> Cahier des charges](#)

## Appel à candidature Journée Nationale U6/U7 et U8/U9

La Journée Nationale U6-U9 aura lieu le **samedi 8 juin 2024**.

Les clubs souhaitant accueillir cette manifestation doivent envoyer leur candidature en précisant si ils ont une catégorie préférentielle U6/U7 ou U8/U9 et leur nombre de terrains à disposition.

**Les candidatures sont à adresser avant le mardi 5 mars 2024.**

## FRAIS ARBITRAGE 2023-2024 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous vous rappelons que pour la saison 2023-2024 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées.

Catégories concernées : D1 – D2 – D3 – U20D1 et U17D1.

### TRESORERIE

#### FORFAIT JOURNEE

**Amende 32 €**

**Du 10 et 11 février 2024**

ISLE D'ABEAU 4 U13D4

TUNISIENS 2 D5

#### FORFAIT JOURNEE

**Amende 32 €**

**Du 17 et 18 février 2024**

BOURGOIN ASP D4

O. AVENIERES 2 D5

CORBELIN 4 D5

FC 2A U20D1

#### FORFAIT APRES TIRAGE

##### COUPE U15 A8

**Amende 32 €**

CHARTREUSE GUIERS CPU15A8

#### FMI NON RETOURNEE

**Amende 75 €**

**Du 17 et 18 février 2024**

**Voir PV Commission FMI n° 643**

### Liste des clubs non à jour de Trésorerie District

#### CLUBS NON A JOUR AU 16 FEVRIER 2024

#### Article 17

##### 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

**Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet**

**le 1<sup>er</sup> mars 2024**

536496 ECHIROLLES SURIEUX

539465 MISTRAL FC

544456 FC 2A

553088 VIE ET PARTAGE

564310 FC LE TOUVET

564634 GROUP BREZINS FORMAFOOT

## Liste des clubs non à jour de Trésorerie Ligue

### RELEVÉ N° 2

Les clubs ci-dessous sont sanctionnés d'un retrait de points.

N° AFFIL	CLUB
564264	FUTSAL GRAND-LEMPES 38
560621	UNION FUTSAL MARTINEROIS
590492	ETOILE FUT SALLE CLUB
582053	RACING CLUB VIRIEUX FUTSAL
511949	F.C.ST HILAIRE DU ROSIER
564086	AS. CULT. ET RÉCRÉATIVE DES ESPAGNO
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ
611524	FC COMM.MEYLAN BELLE
560238	ACADÉMIE DES COLLINES
581958	A.S. SUSVILLE MATHEYSINE
564127	PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB
564092	GRENOBLE FUTSAL
549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX

## RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

**Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
REGLEMENTS	<a href="mailto:reglements@isere.fff.fr">reglements@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
STATUT ARBITRAGE	<a href="mailto:statutsarbitrage@isere.fff.fr">statutsarbitrage@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>
Autres E-mails	
District	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
Président	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
Vice-Président Délégué	<a href="mailto:michel.vachetta@gmail.com">michel.vachetta@gmail.com</a>
Trésorier	<a href="mailto:fciceron@isere.fff.fr">fciceron@isere.fff.fr</a>
Comptabilité	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
Responsable administrative	<a href="mailto:edarocha@isere.fff.fr">edarocha@isere.fff.fr</a>
Conseiller Technique Fédéral	<a href="mailto:tbartolini@isere.fff.fr">tbartolini@isere.fff.fr</a>
Educateur Sportif	<a href="mailto:dcazanove@isere.fff.fr">dcazanove@isere.fff.fr</a>
CTD - DAP	<a href="mailto:jhugonnard@isere.fff.fr">jhugonnard@isere.fff.fr</a>
Educateur Sportif	<a href="mailto:mblenlahrache@isere.fff.fr">mblenlahrache@isere.fff.fr</a>



## COMMISSION APPEL

Mardi 20 février 2024 à 17h00

- **Procès-Verbal N°643**

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, SCARPA Vincent, BLANC Aline, FRANZIN Didier, VAILLANT Franck, BONNARD Christophe, EL RHAFARI Reda, REMLI Amar.

Excusée(s) : RACLET Chrystelle, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, PION Christophe, BRAULT Annie, TRUWANT Thierry, MAZZOLENI Laurent

.....

### Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

**Match** : catégorie, niveau, poule et date du match

**Motif (s)** de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

### Rappel à tous les clubs

#### Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

**L'appel est adressé à la commission d'appel** par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

### **Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.**

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

La commission d'appel souhaite un prompt et complet rétablissement à son vice-président et ami Thierry TRUWANT suite à son intervention chirurgicale et attend son retour .....sur ses 2 jambes.

### **INFORMATION AUX CLUBS**

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

Tous les courriers informatiques transmis aux diverses commissions, secrétariat, comité directeur etc... doivent être envoyés par la boîte mail officielle du club et revêtus du nom et de la qualité de l'émetteur de ce courrier. En l'absence de ces éléments ces courriers ne seront pas pris en compte.

### **COURRIER DES CLUBS OU AUTRES**

**SEYSSINET** : Justificatif d'absence à audition du mardi 13 février 2024. Reçu et noté

Pour le P.V  
Le Président de séance  
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V  
La secrétaire de séance  
Aline BLANC





# COMMISSION ARBITRES

MARDI 20-02-2024 à 18h30

## Procès-Verbal N°643

**Président :** SABATINO Joseph

**Présents :** KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, , THEVENIN Cyril, CARRETERO Christophe, TREVISAN Ludovic, VAGNEUX Luc, AKYUREK Mustafa.

**Excusés :** CUSANNO Stephane, SAINT ALBIN Laurent, FERNANDES Carlos.

[arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

### ORGANISATION DES COUPES

Comme les saisons précédentes toutes les rencontres des 1/8 de finale de coupe seront effectuées par un seul arbitre .

Comme les saisons précédentes les 1/4 de finales des coupes Marchiol et Balthazard, tous les matchs seront officiés par 3 arbitres .

### NOTE AUX CLUBS

Suite aux nombreuses absences d'arbitres dues à l'impraticabilité des terrains et aux inversions des matchs, en plus d'informer les instances du District, il faut impérativement appeler les arbitres dont les coordonnées peuvent être consultables sur FootClubs.

### DATES FORMATIONS

FMI et FA : le 24 février au District à Sassenage

### OBSERVATIONS TUTORATS

Les arbitres désirant effectuer leur observation sont priés de déterminer leur jour de disponibilité auprès du responsable Observateurs.

Les arbitres devant observer sont tenus de se mettre en indisponibilité pour être présents le jour de leur observation.

**Concerne les arbitres D1- D2** : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 € ) bonus –malus = 0

Si non effectués = malus de -0,3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 € ) de plus = bonus + 0.3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€ ) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : [tutorat.arbitres38@gmail.com](mailto:tutorat.arbitres38@gmail.com)

**Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.**

**RAPPEL** : Pour un meilleur suivi du tutorat, les rapports des matchs doivent être fournis avant MARDI suivant le jour de la rencontre.

### **COURRIERS CLUBS .**

USVO : Lu et noté.

US RUY MONTCEAU : Lu et noté. Transmis au désignateur

US CHARTREUSE GUIERS : Lu et noté pour le forfait Coupe U15F à 8

US CASSOLARDS : Bonne appréciation de l'arbitrage de M Alex Richard. Remerciements.

### **COURRIERS ARBITRES .**

Guillaume Coquillaud : Lu et noté. Réponse vous a été apportée.

**Président**  
Joseph Sabatino

**Secrétaire de rédaction**  
Aboubakar LALO

### **ATTENTION**

#### **LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

#### **L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE**

**La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.**



# COMMISSION DELEGATION

Mardi 20 Février 2024 à 18H

## Procès-Verbal N°643

Président : CICERON Fabien  
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan,  
Excusés : HESNI Mohamed,

.....  
**PRESIDENT** : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

**DESIGNATEUR DELEGUES** : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

**Permanence Commission : 04.76.26.87.75** : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

**E-mail** : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

### **DEMANDE DE DELEGUES**

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

### **Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :**

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2023-2024.

### **Information aux délégués :**

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

### **Désignations :**

**WEEK END DU 24 ET 25 FEVRIER 2024**

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U13 D4 POULE K	ENT CASSO FC2V 2	VALLEE HEIN	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB CASSO FC2V
SENIORS D2 POULE A	PAYS VOIRONNAIS	ST CASSIEN	BOULORD JM	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D4 POULE E	EYZIN ST SORLIN	ENTENTE FOOT ETANGS	HUGOT DANIEL	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D5 POULE C	CROSSEY 2	LA MURETTE 3	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D5 POULE G	EYZIN ST SORLIN 2	ENTENTE FOOT ETANGS 2	MORE CLAUDE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F.MARCHIOL	USVO	VILLENEUVE	GUIGON FLORIAN	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F.MARCHIOL	CREYS MORESTEL	VILLEFONTAINE	MALLET MARC	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F.MARCHIOL	FC2A 2	LIERS	CICERON FABIEN	FRAIS AU CLUB LIERS
SENIORS COUPE F.MARCHIOL	MAHORAIS	ST MARTIN D'HERES	AVETTAND NICOU D JULIEN	FRAIS AUX DEUX CLUBS

**WEEK END DU 2 ET 3 MARS 2024**

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U17 D1	RACHAIS	MANIVAL	MALLET MARC	FRAIS AU CLUB MANIVAL
SENIORS D2 POULE A	RIVES	SASSENAGE	AHMED HEZAM ZINE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE B	ST MARTIN D'HERES	CVL 38	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB CVL38
SENIORS D3 POULE B	COTE ST ANDRE	THODURE	MALLET MARC	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE C	BALMES NORD ISERE	CORBELIN	MORE CLAUDE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D4 POULE B	ST LATTIER	MISTRAL	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB ST LATTIER
SENIORS D4 POULE E	BEAUVOIR	EYZIN ST SORLIN	BOULORD JM	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS D4 POULE D	LES AVENIERES	LAUZES 2	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB DE LAUZES
SENIORS D5 POULE A	GONCELIN	ST GEORGES COMMIERS 2	SOUDANI HAMID	FRAIS AU CLUB ST GEORGES

SENIORS D5 POULE G	BEAUVOIR 2	EYZIN ST SORLIN 2	AVETTAND NICOUD JULIEN	FRAIS AUX DEUX CLUBS
-----------------------	------------	----------------------	---------------------------	-------------------------

**WEEK END DU 9 ET 10 MARS 2024**

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U15 D3 POULE C	ST GEORGES COMMIERS	VALLEE GRESSE 2	GUIGON FLORIAN	FRAIS AU CLUB ST GEORGES
SENIORS D1	SEYSSINS	SEYSSINET 2	BOULORD JM	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE A	TURCS GRENOBLE	DOMENE	SOUDANI HAMID	FRAIS AU CLUB DOMENE
SENIORS D3 POULE C	CORBELIN	LES AVENIERES	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB CORBELIN
SENIORS D3 POULE C	LCA FOOT	COLLINES	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB COLLINES
SENIORS D3 POULE C	ST ANDRE GAZ 2	OYEU	CICERON FABIEN	FRAIS AU CLUB OYEU
SENIORS D4 POULE D	VILLEFONTAINE 2	LAUZES 2	AVETTAND NICOUD JULIEN	FRAIS AU CLUB DE LAUZES
SENIORS D5 POULE A	MAHORAIS	SUD ISERE	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB SUD ISERE
SENIORS D5 POULE A	SUSVILLE	BOURG D'OISANS	EL RAFFARI REDA	FRAIS AU CLUB BOURG D'OISANS
SENIORS D5 POULE A	ST GEORGES COMMIERS 2	ST MARTIN D'HERES 3	MALLET MARC	FRAIS AU CLUB ST GEORGES

**WEEK END DU 16 ET 17 MARS 2024**

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U17 D3 POULE F	ENTENTE ECBF EFDE 2	ENTENTE BREZIN FORMAFOOT	AVETTAND NICOUD JULIEN	FRAIS AUX DEUX CLUBS
U17 D1	ST MARTIN D'HERES	USVO	GIRARD VEYRET NORBERT	CAISSE DE PEREQUATION

**WEEK END DU 23 ET 24 MARS 2024**

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U17 D3 POULE B	VALLEE GRESSE 2	CROLLES 2	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
U17 D2 POULE A	SEYSSINET	CROSSEY	VELOSO JOSE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
U20 D1	TOUR ST CLAIR	ST MARCELLIN	CICERON FABIEN	FRAIS AUX DEUX CLUBS

<i>U20 D1</i>	<i>FC2A</i>	<i>DOMARIN</i>	SOUDANI HAMID	<i>FRAIS AU CLUB FC2A</i>
<i>SENIORS D5 POULE A</i>	<i>UO PORTUGAL2</i>	<i>ST GEORGES COMMIERS 2</i>	AVETTAND NICOU JULIEN	<i>FRAIS AU CLUB ST GEORGES</i>



# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 20 Février 2024 à 18h00

## Procès-Verbal N° 643

Président : M. Mallet  
Présents : M Mallet - M Montmayeur

### CONVOCATION

La commission Ethique et Prévention recevra le mardi 27 février à 18h30 au District de l'Isère Mr BARONE Christophe du club de SASSENGE ainsi que Mr MANGANO Thierry Président du club du RACHAIS

La commission Ethique et Prévention recevra le mardi 27 février à 19h au District de l'Isère Mr MARIE CLAIRE Olivier président de l'Us Ruy-Montceau ainsi que Mr BAILLET Alain arbitre de la rencontre LAUZES contre RUY MONTCEAU

### RECIDIVE CLUBS

La F.F.F est en train de finaliser la création des C.F.I. Les inscriptions ne sont pas encore ouvertes. Les clubs, en récidive club, ayant des éducateurs qui devaient faire leur certification C.F.I. avant la fin de la saison 2023-2024, devront la faire avant le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Note aux clubs de DOMARIN, RIVES, SEYSSINET et OLYMPIQUE ST MARCELLIN  
Il vous reste à faire la certification

### Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
RIVES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Février 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
RO-CLAIX

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 8 MARS 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidence club  
CREYS MORESTEL

**Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 14 MARS 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club  
FC2A

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 6 AVRIL 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club  
DOMARIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 AVRIL 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club  
GP JEUNES BALMES LAUZES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 AVRIL 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club  
SEYSSINET

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club  
C.S VOREPPE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club  
BOURGOIN JALLIEU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club  
LCA Foot 38

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club  
JARRIE CHAMP

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 MAI 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club  
AJA VILLENEUVE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 JUIN 2024**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

NIVOLAS - DOMENE - AJA VILLENEUVE - LCA FOOT 38 - ST QUENTIN FALLAVIER

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2024**

### **Saison 2023-2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club  
DOMENE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Octobre 2024**



Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club  
2 ROCHERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 25 Octobre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Novembre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
F.C.2.A GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Décembre 2024**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
SAINT MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 9 Janvier 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Janvier 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club  
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 Février 2025**

## DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro 642 sur le site du District de l'Isère Football

**Article 62-2-2** Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

## DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes NON reçues

ABBAYE - BILIEU - BONNEVAUX - BOUCHAGE PASSINS - BOURGOIN ASP -  
ECHIROLLES - ENT.FOOT.ETANGS - ES MISTRAL - GRENOBLE DAUPHINE -  
GRESIVAUDAN - LES AVENIERES - MOIRANS - PAYS ALLEVARD - RACHAIS - SAINT  
QUENTIN FALLAV - SEYSSINET - ST HILAIRE ROSIER - ST MAURICE EXIL -  
TIGNIEU - VALLEE DU GUIERS - VILLENEUVE AJA

Listes reçues mais NON validées

TIGNIEU



## COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 20 février 2024

### Procès-verbal n ° 643

**Présent** : Jacques Issartel,

**Excusés** : Elodie Diasparra; Lucie Mathieu, Diane Applanat, Thierry Truwant  
Gérard Bouat, Laurie Strappazon

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission de discipline

**Courriers** : LA SAVOYARDE, VER SAU, VALONDRAS VIRIEU, SUD ISERE, PAYS DES COULEURS, MIRIBEL, UNIFOOT, MOIRANS, CHARTREUSE GUIERS, CHARVIEU CHAVAGNEUX, EYBENS, PAYS D'ALLEVARD, LAUZES, COMMISSION DE DISCIPLINE, COLLINES, CLAIX, VER SAU, G U C, AIX, REVENTIN, CROLLES, JEREMY HUGONNARD ROCHE, ESTRABLIN

**RAPPEL** des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2023-2024, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.

**RAPPEL** : tout mail envoyé à la sportive ne sera pas traité.

## **F M I**

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet **06 52 97 94 37**

### **RAPPEL REGLEMENT FOOT A 8**

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

### **TEMPS DE JEU**

U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15<sup>ème</sup> et 45 ème. / pause mi-temps 5 à 8 min

U15F : 2 X 35 min

U18F : 2 X 40 min

Séniors F : 2 X 45 min

### **JOURNEE DE LA FEMME**

Se déroulera à Sassenage le dimanche 10 Mars le matin.

Les inscriptions pour les plateaux se feront via GOOGLE FORM ci-dessous

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScYfUV8TBsNtC7jBfpNx6l\\_CEtLaGcGtohS - SQBPDtwSmOfg/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScYfUV8TBsNtC7jBfpNx6l_CEtLaGcGtohS - SQBPDtwSmOfg/viewform?usp=sf_link)

Les Clubs sont priés de nous faire parvenir la liste des bénévoles féminines qu'ils souhaitent honorer avant le 29 Février

A ce jour, 2 clubs ont répondu, messieurs les Présidents faites un effort pour valoriser les bénévoles féminines de vos clubs

### **TOUTES FOOT**

Les actions des clubs au cours de la saison sont valorisées par la fédération

Pour avoir le dossiers : [Toutes foot \(fff.fr\)](http://fff.fr)

## **COUPES**

### **SENIORS A11 :**

1/8<sup>e</sup> : le 3 Mars  
1/4<sup>e</sup> : le 31 Mars  
1/2<sup>e</sup> : 19 Mai  
Finale le 2 Juin

### **SENIORS A8 :**

Tour cadrage du 3 Mars  
1/4<sup>e</sup> : le 31 Mars  
1/2<sup>e</sup> : 8 Mai  
Finale le 2 Juin

### **U18F A8:**

1/4<sup>e</sup> : le 30 Mars  
1/2<sup>e</sup> : 8 Mai  
Finale le 1 Juin

### **U15F : 1/8<sup>e</sup> : 17 Février**

1/4<sup>e</sup> : le 30 Mars  
1/2<sup>e</sup> : 8 Mai  
Finale le 1 Juin

## **FESTIVAL U13F**

Clubs qualifiés pour la finale, le samedi 6 avril / lieu à définir :  
G U C, ECHIROLLES, GT NIVOLAS TSC, MOIRANS, G F 38, EYBENS, BOURGOIN, FOOT FEMININ NORD ISERE

## **COUPE U15F**

AIX - REVENTIN reporté au 9 Mars  
LA MOTTE SERVOLEX – ent. ST GEORGE / VALLEE DE LA GRESSE reporté au 9 Mars

## **U10F**

Ceux qui sont intéressés et qui n'ont pas participé aux premiers plateaux peuvent envoyer leur demande à la commission féminine.

## **U13F**

Pas de FMI pour ce championnat, merci de transmettre les feuilles de match à CF par mail.  
A partir de cette semaine vous pouvez inscrire directement vos résultats.

## **U15F**

D3 poule A

J 1

PAYS D'ALLEVARD – NIVOLET reporté

J3

U O ALBERTVILLE – UGINE reporté le 9 Mars

D3 poule B

ST QUENTIN FALLAVIER 2 – F F ECHIROLLES 2 reporté le 9 Mars

## **U18F**

D2 poule A

J2

ST PIERRE- BASSE MAURIENNE le 9 Mars

*J3 du 10 février*

GUC – VER SAU reporté au 18 Mai 10h30 Ufraps

## **SENIORS A 8**

D 2

J1

PAYS D ' ALLEVARD – MISTRAL le 25 Février à 14h00

Montées descente :

En fin de saison 2023-2024, il y aura 1 descente de D1 à D2 et 2 montées de D2 à D1.

Jacques Issartel / Président

06 34 87 23 55



## COMMISSION F.M.I

Mardi 20 Février 2024 à 18h00

### Procès-Verbal N° 643

Président : M. MALLET  
Présents : M MONTMAYEUR ; JM BOULORD

#### TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs des 17 et 18/02/2024)

Seniors D4	Poule E	NORD DAUPHINE O 2
Seniors D5	Poule A	SUSVILLE MATHEYSINE 1
Féminines U15F A8 D3	Poule E	CROLLES Fc 2
Coupe U15 A8 Féminines	Poule UNIQUE	U.S LA MOTTE SERVOLEX 1

*Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

#### INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents  
La fiche synthèse pour la FMI  
Une fiche aide FMI pour les arbitres  
Une Foire Aux Questions

#### RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.  
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match  
**La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**  
**Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match**

## PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

### **RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH**

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

### **IMPORTANT :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**  
**Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe**

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

**Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match**

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

**En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.**

**La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00**





# COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 20 février 2024 à 19h00

## **Procès-Verbal N° 643**

Président

: Patrick MONIER

Membres

: Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

.....

### **CORRESPONDANCE**

**Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) :** [foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)  
**142. Air Liquide :** noté (résultats + FM).

### **COORDONNEES**

**Liste des correspondants CFSE 2023-2024 :** dernière mise à jour le 02/01/2024.

**Règlements :** Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, [reglements@isere.fff.fr](mailto:reglements@isere.fff.fr)

**Trésorerie :** Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, [fciceron@isere.fff.fr](mailto:fciceron@isere.fff.fr)

**Ville de Grenoble, terrains :** Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, [sport-planification@grenoble.fr](mailto:sport-planification@grenoble.fr), [dominique.boenigen@grenoble.fr](mailto:dominique.boenigen@grenoble.fr)

### **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1**

**Matches à jouer semaine du 26 au 29/02/2024**

**J06.** St-Martin d'Hères 1 – Villeneuve 1.

**J06.** Tunisiens SMH 1 – St-Georges-de-Commiers 1.

**Matches à jouer semaine du 04 au 07/03/2024**

**J11.** St-Martin d'Hères 1 – Eybens 1.

**J11.** Jarrie-Champ 1 – St-Martin d'Uriage 1.

**J11.** St-Georges-de-Commiers 1 – Villeneuve 1.

**J11.** Tunisiens SMH 1 – Métropolitains 1.

**J11.** Exempt : Rachais 1.

### **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2**

**Matches à jouer semaine du 26 au 29/02/2024**

**J08.** Vallée de la Gresse 1 – Fontaine Les Îles 1.

**J08.** St-Paul-de-Varces 1 – Poisat 1.

**Matches à jouer semaine du 04 au 07/03/2024**

**J11.** Vallée de la Gresse 1 – Rachais 2.

**J11.** St-Paul-de-Varces 1 – Fasson 1.  
**J11.** Poisat 1 – Deux Rochers 1.  
**J11.** Fontaine Les Îles 1 – Air Liquide 1.  
**J11.** Exempt : Bilieu 1.

### **CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3**

#### **Match à jouer le 04/03/2024**

**J11.** GSE 1 – Turcs de Grenoble 1.  
Lundi 04/03/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

#### **Matches à jouer semaine du 04 au 07/03/2024**

**J11.** ASPTT Grenoble 1 ST – CEA 1 Grenoble.  
**J11.** Goncelin 1 – Vallée de la Gresse 2.  
**J11.** Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Bourg d'Oisans 1.  
**J11.** Exempt : Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

### **COUPE DE L'ISERE FOOT EN SEMAINE À 8**

**Résultats et classement à l'issue de la phase qualificative** : voir PV n° 642, réunion du 13/02/2024.

**Quarts de finale** : matchs semaine du 11 au 14/03/2024. Tirage au sort mardi 27/02/2024 à 19h30, les équipes seront les bienvenues (prévenir la CFSE) Les équipes qualifiées sont Air Liquide 1 (D2), Deux Rochers 1 (D2), GSE 1 (D3), Rachais 1 (D1), St-Georges-de-Commiers 1 (D1), Tunisiens SMH 1 (D1), Vallée de la Gresse 2 (D3) et Villeneuve 1 (D1).

**Demi-finales** : matchs semaine du 08-11/04/2024. Tirage au sort mercredi 13/03/2024 à 19h00 en présence du Grenoblois Alexandre « Guenillon » GIROUD, vainqueur du Dakar en 2022 et en 2023 dans la catégorie Quads.

**Finale** : vendredi 24 mai 2024 à 20h00. Les clubs désirant organiser la finale de la Coupe de l'Isère Foot en Semaine à 8 peuvent candidater auprès du District ou de la Commission.



## COMMISSION FUTSAL

Mardi 20 FEVRIER 2024 à 18h00

### Procès-Verbal N°643

Président : CARRETERO Christophe

Présent : CARRETERO Christophe

Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe :  
06-99-88-64-01.

.....

#### Courriers :

FC Picasso : Lu et noté.

ROUSSON Didier : Lu et noté.

#### INFO :

##### **Feuilles de matchs non transmises au district :**

Voir le PV de la commission des règlements du 15/02/24 pour les rencontres citées, les 2 équipes auront match perdu si pas de feuille de match.

#### Agenda :

##### **Coupes jeunes U15 et Féminines sénior et séniors masculin:**

Correspondants : Mehdi Benlahrache et Cazanove David (Educateurs Sportif du DIF);  
Carretero Christophe (Commission Futsal).

##### U15 :

09h30 : FC Picasso / O St marcellin (1 x 20')

09h55 : MOS3R / FC Bourgoin-Jallieu (1 x 20')

10h30 : Finale (2 x 15')

##### Féminines Séniors :

11h30 : GUC / FO Rivois (1 x 20')

11h55 : FF Echirolles / GF Pays des couleurs (1 x 20')

12h30 : Finale (2 x 15')

Le Club vainqueur sera convoqué le weekend du 09/10 Mars pour le Challenge National Futsal. Il faudra vous organiser pour être disponible (report de match de championnat si nécessaire géré par les clubs).

##### Séniors masculins :

14h00 : Finale : Futsall des géants / Arbre de Vie ou GF 38 (2 x 25')

##### Lieu des finales :

- Gymnase Jean Philippe MOTTE 1 rue des peupliers 38100 Grenoble.

**Coupe départementale futsal sénior : 1/2 finales.**

Arbre de Vie / GF 38 : Le vendredi 23/02/24 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoinjallieu).

**Championnat D1:**

3° journée (17/10 au 22/10/23) :

Pays Voironnais Futsal / Valence Futsal 26 : **Le vendredi 23/02/24 à 20h00** (gymnase Lafaille, Coublevie).

6° journée (05/12 au 10/12/23) :

Futsall des géants / Pays Voironnais Futsal : **Le lundi 11/03/24 à 20h00** (gymnase Jean Philippe MOTTE, Grenoble).

8° journée (09/01 au 14/01/24) :

Futsall des géants / Futsal Voreppe 2 : **Le mercredi 27/03/24 à 20h00** (gymnase des saules, Grenoble).

9° journée (23/01 au 28/01/24) :

Arbre de Vie / Base FC : **Le vendredi 29/03/24 à 20h45** (gymnase Brahim Asloum, Bourgoinjallieu).

11° journée (06/02 au 11/02/24) :

Futsal Picasso / Futsall des géants : **Le mercredi 21/02/24 à 20h00** (gymnase Pablo Picasso, Echirolles)

12° journée (05/03 au 10/03/24) :

Base FC / Futsall des géants : Le dimanche 10/03/24 à 18h45 (gymnase Roger Journet, Eybens).

Pays Voironnais Futsal / Arbre de Vie : Le samedi 09/03/24 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Futsal Voreppe 2 / Futsal Nuxerete Fs38 : Le samedi 09/03/24 à 19h00 (gymnase l'Arcade, Voreppe).

GF38 / Valence Futsal 26 : **Le dimanche 21/04/24 à 17h00** (gymnase Charlais, Meylan).

Exempt : Futsal Picasso.

13° journée (12/03 au 17/03/24) :

Arbre de Vie / GF 38 : Le vendredi 15/03/24 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoinjallieu).

Valence Futsal 26 / Futsal Voreppe 2 : Le dimanche 17/03/24 à 18h30 (gymnase Jean Gemain, Valence).

Futsal Nuxerete Fs38 / Base FC : Le dimanche 17/03/24 à 18h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Futsal Picasso / Pays Voironnais Futsal : Le mercredi 13/03/24 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Exempt : Futsall des géants.

**Rappel:**

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autres moyens de communications non officielles ne sera pas prise en compte par le district.



# COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 20 FEVRIER à 15 h 00

## Procès-Verbal n° 643

**Président** : Jean Marc BOULORD

**Présents** : Aline BLANC, Jean Marc BOULORD, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN,

**Excusé** : Gilbert REPELLIN

### Bon à Savoir

**Nombre de joueurs "Mutation"** : Article - 160 des R.G. de la F.F.F. - : P.V. 616

**Ordre de priorité pour désigner un arbitre** : P.V. 623 et 624

**Educateurs D1 et D2** : P.V. 624

**Championnat et coupe vétérans** : P.V. 622

**Dérogation** : P.V. 622

**Mutation U20 – U19 – Dispense Du Cachet Mutation** : P.V. 622

**Equipers supérieurs en catégories jeunes** : sur site → documents → divers règlements

**Match remis / match à rejouer** : P.V. 636 et 637

**Joueur suspendu changeant de club** : P.V. 636 et 637

**Joueur licencié après le 31 janvier** : P.V. 636 et 637

**Formation éducateur D1 – D2** : P.V. 637 et 638

### EDUCATEURS D1 – D2

- **ECHIROLLES** : absence de l'éducateur déclaré lors de la rencontre de D1 : Vézeronce-Huert / ECHIROLLES 3 du 18/10/2024

- Le club de **ST GEORGES de COMMIERS** a adressé un courriel au District ISERE Football le 20/02/2024 : "*Veillez noter, qu'à compter de ce jour, l'éducateur principal de notre équipe 1, évoluant en championnat Séniors D2, poule A sera Monsieur Laurent BLACHON, licence n° 2510476043.*"

### COURRIERS

- **BEAUVOIR** : transmis à la commission des terrains

- Le club de **CHIRENS** a adressé un courriel au District ISERE Football le 19/02/2024 : "*Existe-t-il une dérogation pour les joueurs faisant partie d'une équipe qui fait un forfait général, Club de Moirans, et qui souhaitent rejoindre une autre équipe au mois de Février ?*"

*Ces joueurs sont-ils considérés comme mutés hors délai et/ou brulés ?"*

Vous rapprocher du service licence de la LAuRAFoot. Le club de MOIRANS ne s'est pas déclaré en inactivité en catégorie séniors.

- **LAuRAFoot** à destination des clubs :
  - F.F. ECHIROLLES
  - G.J. A.S. VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU
  - G.F. NIVOLAS-LA TOUR ST CLAIR

La convention rattachée au groupement arrive à expiration à l'issue de la saison. Elle devra être intégrée sur le logiciel "vie des clubs" par le biais de FOOTCLUBS avant le 3 juin 2024.

## SCORES ERRONES – MODIFICATION

### **N°127 : Ent. ST QUENTIN FALLAVIER-OI. VILLEFONTAINE / Ent. CVL38-DIEMOZ : U13 – D1 - POULE M – MATCH du 03/02/2024**

Suite au courriel du club de CVL38, la C.R. demande des informations au club de ST QUENTIN-FALLAVIER quant au résultat.

~~Retour demandé pour le 19/02/2024, délai de rigueur.~~

Le club Ent. ST QUENTIN FALLAVIER-OI. VILLEFONTAINE n'ayant pas répondu

**La C.R. décide :**

- Ent. ST QUENTIN FALLAVIER-OI. VILLEFONTAINE : (1 (un) point, 3 (trois) buts)
- Ent. CVL38-DIEMOZ : (1 (un) point, 3 (trois) buts)

Résultat de la rencontre : 3 / 3

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

### **N°128 : SEYSSINET 22 / ISLE d'ABEAU : U20 – D2 - MATCH du 03/02/2024**

Suite à courriel du club de SEYSSINET, la C.R. demande au club ISLE d'ABEAU des informations quant au résultat.

~~Retour demandé pour le 19/02/2024, délai de rigueur.~~

Le club ISLE d'ABEAU n'ayant pas répondu

**La C.R. décide :**

- SEYSSINET 22 : (1 (un) point, 4 (quatre) buts)
- Ent. ISLE D'ABEAU : (1 (un) point, 4 (quatre) buts)

Résultat de la rencontre : 4 / 4

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

## FUTSAL D1

### **N°126 : FUTSAL des GEANTS / VALENCE FUTSAL 26 : FUTSAL – D1 – MATCH du 25/11/2023**

La C.R. demande à ces deux clubs, le résultat de la rencontre et la feuille de match sous réserve de match perdu aux deux équipes.

~~Retour des divers renseignements (feuille de match et résultats) pour le 19/02/2024, délai de rigueur sous peine de match perdu aux deux équipes.~~

Résultat : 5 / 5

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

**N°121: FUTSAL DES GEANTS / FUTSAL VOREPPE 2 : FUTSAL – D1 – MATCH du 10/01/2024**

La C.R. demande à ces deux clubs, le résultat de la rencontre et la feuille de match sous réserve de match perdu aux deux équipes. **Programmé par la commission FUTSAL**

**N°123 : VALENCE FUTSAL 26 / FUTSAL PICASSO : FUTSAL – D1 – MATCH du 28/01/2024**

La C.R. demande à ces deux clubs, le résultat de la rencontre et la feuille de match sous réserve de match perdu par pénalité aux deux équipes. **Feuille de match reçue le 20/02/2024**

~~Retour des divers renseignements (feuille de match et résultats) pour le 19/02/2024, délai de rigueur sous peine de match perdu aux deux équipes.~~

Résultat : **2 / 2**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

## RESERVES D'AVANT-MATCH

**N°134 : CORBELIN / F.C. LA TOUR-ST CLAIR : SENIORS – D3 – POULE C – MATCH DU 18/02/2024.**

Le club de CORBELIN a écrit sur la F.M.I. : " ... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club F.C. LA TOUR ST CLAIR, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club F.C. LA TOUR ST CLAIR."

Le club de CORBELIN a confirmé sa réserve par courriel le 19/02/2024.

### DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de CORBELIN pour la dire recevable : Joueurs brulés (Art. 22 du District Isère Football).

#### 1<sup>ère</sup> partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club de F.C. LA TOUR-ST CLAIR évoluant en R1, POULE C et en D1.
- Ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

1 joueur à 8 matchs, 1 joueur à 7 matchs

**Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

**N°135 : TUNISIENS de ST MARTIN D'HERES / CROLLES 2 : SENIORS – D4 – POULE A – MATCH DU 18/02/2024.**

Le club de TUNISIENS de ST MARTIN D'HERES a écrit sur la F.M.I. : " ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club F.C.

CROLLES BERNIN, pour le motif suivant : des joueurs du club F.C. CROLLES BERNIN sont

*susceptibles d`avoir participé au dernier match d`une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.»*

Le club de TUNISIENS de ST MARTIN D'HERES a confirmé sa réserve par courriel le 19/02/2024.

### **DECISION**

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de TUNISIENS de ST MARTIN D'HERES pour la dire **irrecevable** : Joueurs brulés (Art. 22 du District Isère Football).

#### **2<sup>ème</sup> partie :**

Considérant ce qui suit :

- La vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de CROLLES évoluant en R3, POULE G.
- Cette équipe a disputé une rencontre contre VALLEE de la GRESSE le même jour.

**Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.*

### **COUPE VETERANS**

#### **N°136 : RACHAIS 31 / ST MARCELLIN : COUPE VETERANS à 8 – GRENOBLE – MATCH du 16/02/2024.**

Dossier transmis par la commission sportive

Dossier ouvert pour absence de feuille de match et non présentation de licence.

Considérant ce qui suit :

- Lors de tour de coupe vétérans, la feuille de match est obligatoire et doit être transmise au District ISERE Football.
- Le club de RACHAIS a refusé de présenter une feuille de match papier au club visiteur.
- Le club de RACHAIS a refusé de compléter une feuille de match papier.
- Le club de RACHAIS a refusé de présenter les licences des joueurs présents.

### **DECISION**

**Par ces motifs, la C.R. décide match perdu par pénalité au club de RACHAIS**

- Club de ST MARCELLIN qualifié pour le tour suivant.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football*

#### **N°137 : DEUX ROCHERS / RACHAIS 32 : COUPE VETERANS à 8 – GRENOBLE – MATCH du 01/12/2023.**

Dossier transmis par la commission sportive

Dossier ouvert pour absence de feuille de match et non présentation de licence.

Considérant ce qui suit :

- Lors de tour de coupe vétérans, la feuille de match est obligatoire et doit être transmise au District ISERE Football.
- Le club de RACHAIS n'a pas complété la feuille de match papier.
- Le club de DEUX ROCHERS a complété et retourné la feuille de match papier.



## DECISION

Par ces motifs, la C.R. décide match perdu par pénalité au club de RACHAIS

- Club de DEUX ROCHERS qualifié pour le tour suivant.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football*

### N° 138 : club RACHAIS – Equipes RACHAIS E.S. 31 et E.S RACHAIS 32

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football* ».
- Lors de tour de coupe vétérans, la feuille de match est obligatoire et doit être transmise au District ISERE Football.
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT, il s'avère que le club de RACHAIS ne dispose, à ce jour (20/02/2024) que de 11 licences séniors-vétérans pour deux équipes inscrites.

#### N°138.a : RACHAIS 31 / GRENOBLE SPORT ENTREPRISE : COUPE VETERANS à 8 – GRENOBLE – MATCH du 10/11/2023.

La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT, il s'avère que les joueurs du club de RACHAIS:

- [AZIOUNE Youcef](#), licence saisie le 17/11/2023, enregistrée le 17/11/2023, joueur qualifié le 22/11/2023,
- [MADANI Selim](#), licence saisie le 17/11/2023, enregistrée le 17/11/2023, joueur qualifié le 22/11/2023,
- [ZANNETTACCI Fabien](#), licence saisie le 17/11/2023, enregistrée le 17/11/2023, joueur qualifié le 22/11/2023,
- [GAUTIER Benjamin](#), né en 2000, licence saisie le 26/10/2023, enregistrée le 20/11/2023, joueur qualifié le 25/11/2023. Ce joueur ne peut pas jouer en vétérans (moins de 30 ans).

Ces joueurs n'étaient pas licenciés à la date de la rencontre.

**Le club de RACHAIS est amendé de la somme de 4 x 100 € = 400€ pour avoir fait jouer 4 joueurs non licenciés à la date de la rencontre.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District*

*Toutefois pour les rencontres de coupe, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.*

#### N°138.b : PAYS D'ALLEVARD / RACHAIS 31 : COUPE VETERANS à 8 – GRENOBLE – MATCH du 01/12/2023.

Aucune feuille de match

**N°138.c : RACHAIS 31 / ST MARCELLIN : COUPE VETERANS à 8 – GRENOBLE – MATCH du 16/02/2024.**

Aucune feuille de match. (voir dossier 136)

Seul, ST MARCELLIN a transmis sa composition d'équipes

Présence notable d'un joueur sans licence au club de RACHAIS, licencié au club de SASSENAGE et qui a joué la rencontre de D2, le dimanche 18/02/2024. Affaire à suivre.

**N°138.d : MONESTIER / RACHAIS 32 : COUPE VETERANS à 8 – GRENOBLE – MATCH du 10/11/2023.**

Aucune feuille de match

**N°138.e : DEUX ROCHERS / RACHAIS 32 : COUPE VETERANS à 8 – GRENOBLE – MATCH du 01/12/2023.**

Seul DEUX ROCHERS a complété la feuille de match. (voir dossier 137)

### **DECISION**

**Exclusion de la coupe vétérans – secteur GRENOBLE, des équipes RACHAIS 31 et RACHAIS 32.**

- Qualification des clubs de ST MARCELLIN et DEUX ROCHERS pour le tour suivant.

Dossiers transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District*

*Toutefois pour les rencontres de coupe, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.*

## **Liste des clubs non à jour de Trésorerie District**

### **CLUBS NON A JOUR AU 16 FEVRIER 2024**

#### **Article 17**

##### **17-3 – Procédures et Sanctions :**

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

**Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 1<sup>er</sup> mars 2024**

536496 ECHIROLLES SURIEUX  
539465 MISTRAL FC  
544456 FC 2A

553088 VIE ET PARTAGE  
564310 FC LE TOUVET  
564634 GROUP BREZINS FORMAFOOT

### **Liste des clubs non à jour de Trésorerie Lique**

#### **RELEVÉ N° 2**

Les clubs ci-dessous sont sanctionnés d'un retrait de points.

<b>N° AFFIL</b>	<b>CLUB</b>
564264	FUTSAL GRAND-LEMPS 38
560621	UNION FUTSAL MARTINEROIS
590492	ETOILE FUT SALLE CLUB
582053	RACING CLUB VIRIEUX FUTSAL
511949	F.C.ST HILAIRE DU ROSIER
564086	AS. CULT. ET RÉCRÉATIVE DES ESPAGNO
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ
611524	FC COMM.MEYLAN BELLE
560238	ACADÉMIE DES COLLINES
581958	A.S. SUSVILLE MATHEYSINE
564127	PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB
564092	GRENOBLE FUTSAL
549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX



# COMMISSION SPORTIVE

MARDI 20 février 2024 à 14h00

## Procès-Verbal N°643

**Président** : Michel Vachetta

**Présents**: Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Daniel Guillard, Gilbert Repellin.

**Excusés** : Annie Brault, Bernard Buosi.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2023/2024, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

### U10-U11

Nous vous informons que les rencontres des plateaux U10 – U11 – 10/U11 phase Printemps ont été saisies sur l'outil FAL (Foot Animation Loisir). Vous les retrouverez donc sur Footclubs

Les clubs recevant devront donc, **dès les prochains plateaux programmés le 09/03/2024**, scanner les feuilles de matchs sur le module FAL via Footclubs, au plus tard le mardi qui suit les rencontres.

### U13

#### Modification de dates pour les journées 10 à 14

Afin de satisfaire la demande de plusieurs clubs concernant la programmation de la journée N° 10 au 30 Mars (week-end de Pâques).

La commission a pris les dispositions suivantes :

La journée 10 se jouera le 13 Avril, la journée 11 le 27 Avril, la journée 12 le 4 Mai, la journée 13 le 25 Mai, et la journée 14 se jouera le 1° Juin .

**D4 poule K** : la journée N°8 est reportée au 30 mars.

De ce fait à partir de la journée N°12, les journées sont décalées et la dernière journée N° 18 de jouera le 1° Juin.

**Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.**

## **U15**

**Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.**

## **U17**

**Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.**

## **U20 :**

**D2 :** Suite à une erreur de reprogrammation, concernant deux matchs, la commission maintient le match ASIEG / Gp Balmes NI- Lauzes au 30/03/.

Par contre la rencontre ASIEG / MOS 3R 2 est décalée au 11/05/.

**Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.**

## **VETERANS**

**Responsable : Gilbert Repellin. : 07.86.40.95.23**

**Michel VACHETTA**

**Le président**

# STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

## Procès-Verbal N°643

### PLANNING WEEK-END

Du vendredi 1 mars 2024 au lundi 4 mars 2024

#### **STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)**

vendredi 1 mars 2024

Match Vétérans

ASIEG/FC MOIRANS à 20h00

samedi 2 mars 2024

Match Challenge Festival Isère U13

ASIEG/AS FONTAINE 2 à 10h30

Match U20 D2

ASIEG/FC MOS 3 Rivières à 17h00

Match Seniors D1

ASIEG/FC LA TOUR SAINT CLAIR 2 à 20h00

dimanche 3 mars 2024

Match Seniors D4

FC2A 2/US JARRIE CHAMP 2 à 15h00

#### **STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)**

samedi 2 mars 2024

Match Challenge Festival Isère U13

FC MISTRAL 3/FC2A 2 à 13h30

#### **TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)**

samedi 2 mars 2024

Match Challenge Festival Isère U13

AS BAJATIERE/AJA VILLENEUVE à 13h30

#### **STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**

samedi 2 mars 2024

Match Challenge Festival Isère U13

US ABBAYE 2/USVO 5 à 13h30

dimanche 3 mars 2024

Match Seniors D3

US ABBAYE/US RO CLAIX à 15h00

#### **STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)**

vendredi 1 mars 2024

Match vétérans

GSE/FC NOYAREY à 20h00

samedi 2 mars 2024

Match U20 D1

FC2A/FC VALLÉE GRESSE à 14h00

**STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)**

samedi 2 mars 2024

Match Seniors R1

GF38 2/C.S NEUVILLOIS à 15h00

dimanche 3 mars 2024

Match U18 R1

GF38/OC EYBENS à 12h00

Match U16 R1

GF38/C.S VIRIAT à 15h00

**STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE**

samedi 2 mars 2024

Match U18 à 8 D2

GUC FOOTBALL FÉMININ/ENTENTE VER SAU VINAY à 10h30

**STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE**

dimanche 3 mars 2024

Match Seniors D4

USVO 2/AJA VILLENEUVE 2 à 15h00



# COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 20 FEVRIER 2024

## Procès-Verbal N°643

Président : Samuel BOURGEOIS

### CERTIFICATION CFF3 DECALEE AU 15 MAI 2024 SASSENAGE

NOM_PRENOM	CLUB
CHAFFARD Clément	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEN 38
SURIANO Richard	FC ECHIROLLES
HOURMAN Sarah	GUC FOOTBALL FEMININ
JANICHON Valentin	MOS3R FOOTBALL CLUB
ANSELME Gabriel	RACING CLUB BOUVESSE
MONON Nicolas	U.S. JARRIE CHAMP
N'KOSO Bijou	CANDIDAT
MENDEZ Thomas	MOS 3R

### CFI U6 U9 LES 7 et 21 mars 2024 LIEU ST GEOIRE EN VALDAINE

NOM_PRENOM_	CLUB
ALVES DA CRUZ FOITY Solene	A. S. VER SAU
DE ALMEIDA Jules	F.C. COTE SAINT ANDRE
MOUNA LIWANDA Chris	F.C. D'ECHIROLLES
BLANC Elvis	F.C. LA SURE
GAUCHET Mateo	F.C. LA SURE
VEITSHANS Matthias	F.C. LA SURE
BENASSOU ANNOUR Yassir	F.C. MOIRANS
INFUSO Hugo	F.C. MOIRANS
GUERIN Vincent	F.C. .VERSOUD
MAIKOOUVA Guy	L.C.A. FOOT 38
SOK Heng	L.C.A. FOOT 38
HOUVENAGHEL Stephane	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
LEOTOT Mathyss	ST. CHABONNAIS



MATHAN David	ST. CHABONNAIS
BERGERON Jonathan	U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL
GIGAREL Alicia	U. S. CREYS-MORESTEL
PEYZIEUX Raphael	U.S. DOLOMOISE
GALLMANN CHABRAND Laure	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
PEREZ Sylvain	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
PALADINO Enzo	U.S. SASSENAGEOISE F.
SOLER Sacha	U.S. SASSENAGEOISE F. ANNULE
TRAWINSKI Loic	U.S. SASSENAGEOISE F. ANNULE

## CFI U10 U13 LES 8 et 22 mars 2024 LIEU ST GEOIRE EN VALDAINE

### SESSION COMPLETE

#### Liste inscrits :

<b>NOM_PRENOM_</b>	<b>club</b>
PAROLIN Eric	ASCOL 38
BADIN Nicolas	AS DOMARIN
IFFOUZAR Mickael	AS DOMARIN
CHAUVET Paul Michael	A. S. VER SAU
SARRAZIN Mathis	A.S. ST ANDRE LE GAZ
TIVOLLIER Jerome	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
AIT HAMMOU Abdelouahed	F.C PAYS VOIRONNAIS
FONTENELLE David	F.C PAYS VOIRONNAIS
GAILLARD Sebastien	F.C. BALMES NORD ISERE
MOIROUX Stephane	F.C. BALMES NORD ISERE
PEREIRA Valentin	F.C. BALMES NORD ISERE
HUMEL Samuel	F.C. COTE SAINT ANDRE
KARAPINAR Bilal	F.C. COTE SAINT ANDRE
BLANC Elvis	F.C. LA SURE
PILONI Patrice	F.C. PONT DE CLAIX
SALEM Khalil	F.C. PONT DE CLAIX
BERTHET Quentin	L.C.A. FOOT 38
VIGNOT Sebastien	L.C.A. FOOT 38
LAMBERSANT Thomas	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
MAOUCHI Mokrane	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
MOUMEN Younes	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
BELHADJ Kylian	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
GIANNONE Franck	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
MPIO Patrick	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
LEOTOT Mathyss	ST. CHABONNAIS
MATHAN David	ST. CHABONNAIS
MONIER Ludovic	U.S. CORBELIN
MUSCILLO Angelo	U.S. CORBELIN
BARTHELEMY Julien	U.S. DOLOMOISE
PATUREL Yann	U.S. DOLOMOISE
MOREL Cedric	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
BEN ABDELKADER Charrad	TIGNIEU
HACHANI Mehdi	VOUREY SP.



## EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

### Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6_U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

### Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3 )	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

**Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional**

**de Formation du Football :**

<b>IR2F</b>	<b>Responsable(s)</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Mail</b>
<b>Auvergne-Rhône Alpes</b>	Elise PONCET	04 72 15 30 76	<a href="mailto:formations@laurafoot.fff.fr">formations@laurafoot.fff.fr</a>